

Courrier : choisir sa vie et sa mort!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **36 (2006)**

Heft 4

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Choisir sa vie et sa mort!

La rubrique «Réflexions» que l'abbé Xavier-François Amherdt a consacrée à l'assistance au suicide a soulevé passablement de réactions chez nos lectrices.

C'est le rôle de l'abbé Amherdt de dénigrer l'association «Exit», puisque la religion interdit le suicide. Mais chacun doit pouvoir choisir sa vie et sa mort. J'ai eu plus d'une année ma mère impotente à la maison et il m'a fallu de l'aide. Les aides à domicile coûtaient Fr. 45.- l'heure, l'infirmière Fr. 65.- l'heure, samedis et dimanches exclus. Sa rente AVS passait dans ces dépenses. Nous avons dû placer ma mère dans un EMS. Alors là, je n'ai pas trouvé une admirable compassion. Les malades doivent rester des heures dans les langes souillés. J'ai voulu intervenir, mais on m'a

conseillé de me taire, car c'est ma mère qui en aurait pâti. Bref, je ne pouvais rien faire pour elle. Mais moi, je me suis inscrite à «Exit» depuis ses débuts.

Liliane Glé, Genève

PAS DE SUICIDE!

Je ne suis pas non plus favorable aux soins palliatifs, qui ne sont que la prolongation inutile et onéreuse d'une vie qui n'en est plus une quand on pense à l'explosion des coûts de la santé. Je suis membre d'Exit depuis une vingtaine d'années et je vous affirme qu'on n'y pratique pas le suicide, mais qu'on vient en aide à la demande d'un malade ou de sa famille. Trouvez-vous que l'avortement est moins criminel que le droit à une mort digne? Moi pas.

*Hélène Cordey-Gander
1400 Yverdon-les-Bains*

RENTES AVS: PRÉCISIONS

S'il est exact de dire que, lors du remariage de deux rentiers AVS ou AI, chaque conjoint conserve les bases de calcul applicables jusqu'alors à la détermination de sa rente, il s'agit de ne pas omettre les deux éléments suivants: le cas échéant, le supplément pour veuves ou veufs versés en sus de la rente doit être supprimé dès le mois qui suit celui du mariage; la question du plafonnement des deux rentes doit être examinée.

La loi sur l'AVS précise en effet que la somme des deux ren-

CARINA MOINS CHER



Dans votre numéro de mars, j'ai été choquée de voir que vous indiquez une somme de Fr. 6000.- pour deux personnes en pension à Carina. Il faut compter un maximum de Fr. 3000.- par personne dans un studio, en pension complète. Pour deux personnes dans un studio, il faut compter au maximum Fr. 4000.- en pension complète. Le prix de base de nos studios, tous services compris, est de Fr. 1760.-. Nous proposons les trois repas à titre facultatif, avec facturation séparée.

E. Ritz, Résidence Carina, Rolle

tes individuelles d'un couple marié ne doit pas être supérieure à 150% de la rente maximale. Si cette limite est dépassée, les deux rentes individuelles sont réduites en conséquence.

*M. Tacconi, Caisse AVS de la
Fédération patronale vaudoise*

LES VOITURES DU LOCLE

Pourquoi ne pas exiger des tests anti-pollution pour tous et envisager des parkings aux abords de la ville en attendant un détournement de la circulation du centre de la cité?

Anne-Marie Félix, Perly

SOIGNER LES ACOUPHÈNES

Dans ma longue carrière de phytothérapeute, j'ai très souvent été confronté au problème des acouphènes ou bourdonnements d'oreilles. Par coïncidences et à la suite de témoignages concordants, il s'est avéré qu'un produit donnait des résultats très intéressants sur ce genre de

problèmes et plus spécialement quand les bourdonnements d'oreilles sont accompagnés de vertiges et de nausées. Il s'agit d'un produit à base d'huile de pépins de cassis (très riche en acide gras essentiels), de magnésium et vitamine E. Par l'intermédiaire de *Généralions*, il est possible de communiquer la fiche de ce produit aux intéressés.

*Jean-Jacques Descamps,
Ovronnaz*

D'ACCORD, PAS D'ACCORD?

Un article vous a fait réagir, vous avez aimé ou détesté? N'hésitez pas à le faire savoir en écrivant à la rédaction de *Généralions*, rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne

Si vous nous envoyez un message, prière d'indiquer votre adresse, s.v.p.

Sur notre site internet:
www.magazinegenerations.ch

IL HABILLE VOTRE MAGAZINE



Pierre Maleszewski, graphiste, a créé la nouvelle maquette de *Généralions* et du supplément *Bien-être*. C'est lui qui assure la mise en pages de votre magazine depuis plus de dix ans.